



Informations pour obtenir une copie de la nationalité française

Par **GUEZOULI ELHADI**, le **11/01/2017** à **15:25**

BONJOUR, SALAM ALAIKOM MON Père a obtenu sa nationalité française depuis 2014, il est décédé en décembre 2015. nous ne possédons pas la copie de nationalité alors nous vous prions de nous orienter afin de posséder ce document(CNF).pour formuler notre demande de nationalité française
merci.

Par **youris**, le **11/01/2017** à **15:56**

bonjour,
le fait que votre père ait eu la nationalité française en 2014 ne permet pas à ses enfants d'obtenir automatiquement la nationalité française.
de mémoire, il n'est pas délivré de CNF d'une personne décédée.
votre père devait posséder une carte nationale d'identité ou un passeport français prouvant sa nationalité française.
voir ce lien:
<http://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Mes-demarches/Archives/Papiers-Citoyennete/Questions-Reponses/Comment-prouver-sa-nationalite-francaise-pour-une-demande-de-titre-d-identite>
salutations

Par **GUEZOULI ELHADI**, le **15/01/2017** à **14:15**

BONJOUR JE VOULAIS SAVOIR COMMENT OBTENIR UNE PIECE JUSTIFICATIF DE LA NATIONALITE DE MON PERE VUE QU'IL L'A EU EN 2014 MAIS ON A PAS ETE INFORME QU'EN 2016 APRES SA MORT DONC ON A PAS PU OBTENIR SA (CNF)